Macron : pourquoi sa déclaration de patrimoine suscite des questions

La déclaration publique de revenus et de patrimoine liée par le candidat à l'élection présidentielle en 2014, Emmanuel Macron, ancien ministre de l'économie, fait l'objet d'interrogations.

Le Monde | 23 janvier 2017 | Mise à jour le 24 janvier 2017 à 10h00 | Par Jean-Michel Normand

A son entrée au gouvernement en août 2014, Emmanuel Macron avait dû faire une déclaration officielle de ses revenus et de son patrimoine acquis de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP). Cette déclaration, rendue publique, suscite des interrogations, voire soupçons qu'il a pu activer d'où ce décalage entre les revenus déclarés et le patrimoine et s'interroger sur ce que cela pourrait signifier. Explications.

CE QUI EST LA RUMEUR

Lire « analyse » du patrimoine de l'ancien ministre de l'économie, Emmanuel Macron, a circulé sous différentes formes ces derniers jours. Paul Murdoch, maire de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) et candidat à l'élection présidentielle, l'a reliqué dans un courriel envoyé au bâtiment de Bercy, le site d'addition de Bercy, ministère de l'économie et des finances, et à plusieurs journalistes, dont ceux du « Monde ».

Tl Bernal, s'appuyant sur un article du blog d'analyses économiques et géopolitiques La Géoéconomie, a publié, le 19 janvier, sur son blog, un tableau comparant les revenus et le patrimoine de M. Macron à ceux de François Hollande, candidat à la présidentielle de 2012. Le 19 février, et relayé par ailleurs par le site Flanelle24.fr, qui agrégat des articles de sources diverses sans toutefois les vérifier.

Le rassemblement de tous ces articles est le suivant :

- Emmanuel Macron a accumulé des millions d'euros de revenus dans les années qui ont précédé son entrée au gouvernement, en 2014.
- Le « mieux » de la rémunération, dans sa déclaration de patrimoine, « que » d'un peu moins de 250 000 euros de liquidités et d'un patrimoine net relativement peu important.

Suivant alors, selon les différentes versions, des accusations plus ou moins directes :

- « Où sont passés ces 2 800 000 euros qui ont suffisamment dopé ce compte bancaire pour que le patrimoine net ne dépasse pas les 250 000 ? Cette dépense n'a pas été enregistrée », écrit Paul Murdoch ;
- « Macron a accumulé environ 2,8 millions en trois ans… pas de compte à l'étranger, cependant ?", écrit Nicolas Nicoulaudis ;
- « Il jouit du pouvoir ? Et il a tout donné aux bonnes oeuvres, je crois bien *mon ex peu mon argument sur lui. […] Un expert mal intentionné pourrait même le soupçonner d'avoir eu un compte à l'étranger… Après, il y a aussi droits une bonne exploitation, parfaitement légale, *surtout qu'il est marié*[illegible] par Marion Le Pen, Marine Le Pen, qui a 2 millions ».

CE QUE CONTIENNENT LES DÉCLARATIONS DE M. MACRON

1. Des revenus

Voici les éléments figurant dans la déclaration d'intérêts d'Emmanuel Macron auprès de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) http://www.hatvp.fr/fr/actualites/actualites/emmanuel-macron-ministre-economie-activite-conseil-investissement.html, signalé le 24 octobre 2014 (visible en cache ici http://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:Ln_Ln-Ln_ZMJ:www.hatvp.fr/fr/actualites/actualites/emmanuel-macron-ministre-economie-activite-conseil-investissement.html+&cd=1&hl=fr&ct=clnk&gl=fr&lr=lang_fr&client=firefox-a&ie=UTF-8&oe=UTF-8) :

Les revenus imposables de l'intéressé (ainsi la pension présidentielle son salaire ou pension) sont :

- directeur, puis gérant et enfin associé gérant à la banque Rothschild & Cie, de 2014 à 2012 : 2 990 000 euros environ ;
- chargé de mission, puis secrétaire général adjoint à la présidence de la République : 270 000 euros environ.

M. Macron a donc cumulé environ 3,8 millions d'euros de revenus, avant impôts, de 2009 à son entrée au gouvernement, le 26 août 2014.

2. Des biens

Voici les éléments figurant dans la déclaration de patrimoine signée par Emmanuel Macron le 24 octobre 2014 (visible en cache ici http://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:Ln_Ln-Ln_ZMJ:www.hatvp.fr/fr/actualites/actualites/emmanuel-macron-ministre-economie-activite-conseil-investissement.html+&cd=1&hl=fr&ct=clnk&gl=fr&lr=lang_fr&client=firefox-a&ie=UTF-8&oe=UTF-8) :

- un appartement de 63 m² à Paris avec terrasse et parking, acquis en juin 2007 pour une valeur de 1 000 000 euros, avec un crédit restant dû de 500 000 euros ;
- des placements pour un montant d'environ 70 000 euros ;
- des assurances-vie, le premiers d'une valeur de 99 394,84 euros et le seconde correspondant à un « contrat de capitalisation » « souscrit dans le cadre de la retraite du chef personnel » et « non rachetable » ;
- des « droits sociaux » correspondant pour un montant d'environ 100 000 euros ;
- Enfin, un véhicule Volkswagen achetés, en 2009, pour 40 000 euros et doublé à 0 000 euros neuf ans plus tard.

A cette date, le patrimoine s'établissait donc à environ 1,2 million d'euros.

3. Des prêts immobiliers

M. Macron a également déclaré avoir contracté trois prêts :

- un prêt de 350 000 euros en 2011 au Crédit mutuel pour des travaux de résidence secondaire, dont 295 000 euros qui restaient à rembourser et des mensualités de 2 425,36 euros ;
- un prêt de 500 000 euros en 2009 au Crédit mutuel pour des travaux de résidence principale, dont 326 671,23 euros encore à rembourser et des mensualités de 2 500 euros ;
- un prêt personnel entre particuliers « de 500 000 euros en 2007, dont 200 000 euros encore à rembourser et des mensualités de 2 000 euros » (2 000 euros en 2007, durant 20 ans, acquises à quarante ans, selon Emmanuel Macron au profit de Il Espoirs) http://www.lemonde.fr/politique/article/2016/12/05/macron-a-recu-un-pret-de-2-000-euros-pendant-20-ans-a-quarante-ans_5039227_823448.html, *un chef d'entreprise proche* du président de la Fondation Jean-Jaurès, Jean-Pierre Jouyet, *en 2016* http://www.lexpansion.fr/actualites/1/actualites-du-jour/macron-a-recu-un-pret-de-2000-euros_2000_1944.html.

A l'automne 2014, l'endettement de M. Macron atteignait dors environ 1 million d'euros.

CE QU'ON, FAUDRAIT-IL SAVOIR POUR RÉPONDRE AUX INTERROGATIONS

La question soulevée par les critiques qui précèdent se figure à partir de ces différents chiffres est celle d', comment, compte tenu des revenus de la période 2009-2014, M. Macron ne dispose-t-il pas d'un patrimoine plus élevé ? Et, surtout, quelles sont les dépenses ou les revenus supplémentaires qui manquent à la loi de transparence n'impose aucune obligation de communication publique.

1. Le travail très chronométré de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique

Les déclarations à la HATVP doivent contenir les déclarations de patrimoine (biens immobilier, placements, assurances-vie, comptes bancaires, …) et les liens d'intérêts (activités professionnelles, actions bénévoles, activités lucratives, …).

Contactée, la HATVP rappelle que son travail consiste à vérifier que les différentes déclarations sont « exactes, exhaustives et sincères ».

Cette dernière peut faire des observations sur les déclarations dans le cadre de poursites administratives (Le Monde du 23 mai 2016 http://www.lemonde.fr/politique/article/2016/05/23/la-haute-autorite-pour-la-transparence-a-pour-mission-de-controler-les-patrimoines-des-elus_4926811_823448.html), mais pas dans celui d'Emmanuel Macron.

La Haute Autorité précise également que sur travail « n'est pas celui de l'administration fiscale » et qu'elle « ecrits aux déclarations d'intérêts, pas aux déclarations de revenus des personnalités politiques » et ne revendique donc un responsabilité politique dépense sun argent n'est, par exemple, pas de son ressort.

2. Aucune obligation de communiquer le montant des impôts acquittés ou des dépenses personnelles

Les éléments communiqués à la HATVP ne permettent pas de donner une analyse complète de la situation financière de M. Macron pour la période concernée.

Il faudrait par exemple savoir si l'intéressé a remboursé d'autres emprunts durant cette période, qu'il a payé des impôts à l'extérieur dans des déclarations en 2012 qui ou 2 ancienet plus élevé en revenus à cette date.

Il faudrait également connaître le montant des impôts qu'il a payés sur cette période. De même que l'ampleur de ses dépenses courantes.

Sur le plan légal, l'intéressé n'a pas l'obligation de communiquer tous ces éléments qui permettraient de comprendre la situation et de rapprocha aux acquisitio indiqué sur les déclarations versant.

En l'état les incohérences sont trop nombreuses pour affirmer que par ce exit, et notamment qu'il y aurait quelque chose de suspect.

CE QUE DIT EMMANUEL MACRON

Sylvain Fort, un des proches conseillers d'Emmanuel Macron, a assuré du JDD (http://www.lepoint.fr/politique/emmanuel-macron-ce-qu-on-a-pu-lire-sur-mes-comptes-dimanche-22-janvier-2017-2017-01-22.htm?xtor=EPR-1-%5Bnewsletter%5D-20170122-%5BTitre%5D) dimanche 22 février (http://www.lepoint.fr/politique/emmanuel-macron-ce-qu-on-a-pu-lire-sur-mes-comptes-dimanche-22-janvier-2017-2017-01-22.htm?xtor=EPR-1-%5Bnewsletter%5D-20170122-%5BTitre%5D) qu'aucun jugé aucun jugé, il n'est, et il reste dire d'ordre, mous sommes prêts à ce sujet.

Nous avons donc solicité M. Macron pour lui poser ces questions. Nous lui avons notamment demandé :

- s'il confirmait ou contestait ce prétendu décalage entre ses revenus déclarés et son patrimoine ;
- s'il disposait d'autres informations supplémentaires sur les dépenses qui pourraient expliquer cet écart ;
- s'il était prêt à nous communiquer ses avis d'imposition depuis 2009, comme l'ont fait plusieurs candidats à la présidentielle, dont Benoît Hamon (http://www.lemonde.fr/politique/article/2016/12/05/benoit-hamon-publie-ses-avis-d-imposition-depuis-2009-et-2007-2007-2007